



La forêt primaire, une ressource fondamentale

Notre association présidée par Francis Hallé agit à ses côtés pour la préservation, la défense, la connaissance, le développement et la renaissance, là où l'activité humaine les a fait disparaître, des forêts primaires dans le monde. Elle a en particulier pour projet la renaissance d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest.

Notre but est d'encourager, au niveau national et international, la mobilisation de cette ressource essentielle au service de la biodiversité et d'un développement équilibré de la vie sur notre planète. Et cela particulièrement dans le contexte d'urgence climatique de notre époque.

Nous voulons créer toutes les conditions pour transmettre aux générations futures, à une échelle multiséculaire, de nouveaux biens communs naturels reconstitués et pérennes – notamment floristiques et faunistiques.

Dès aujourd'hui vous pouvez agir à nos côtés avec Francis Hallé, pour la renaissance d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest.

Adhésion : • membre 20€
• membre bienfaiteur 50€

Cotisation valable un an (année glissante) à partir de la date de réception par l'association.

Don : Les dons sont libres et non limités.

• **Entreprise :** l'ensemble des versements à Association Francis Hallé pour la forêt primaire permet de **bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 %** du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants. Il est de la **responsabilité de l'entreprise de vérifier si son statut juridique lui permet cette déduction.**

• **Association, fondation, fond de dotation :** une attestation vous sera remise. Si votre statut commercial vous permet d'être éligible à la réduction d'impôt, merci de nous en informer.

Pour un meilleur suivi, nous vous remercions de NE PAS UTILISER notre page HelloAsso pour procéder à votre adhésion et/ou votre don.

• **Par chèque :** envoyer ce bulletin rempli à l'association aux coordonnées indiquées ci-dessous, **avec votre chèque** (ou nous le remettre directement au stand si nous sommes présents sur un événement) :

*Association Francis Hallé pour la forêt primaire
8 rue de la Collégiale, 87120 Eymoutiers*

• **Par virement bancaire,** si vous souhaitez effectuer un virement bancaire sur l'IBAN de l'association:
Merci de nous contacter

• **Nous vous remercions de remplir tous les champs du bulletin indispensables au bon traitement de votre paiement.**

fhalle.assoc@posteo.net

[f FrancisHalle.ForetPrimaire](https://www.facebook.com/FrancisHalle.ForetPrimaire) [i assofhalleforet](https://www.instagram.com/assofhalleforet)

[@franchishalleforetprimaire](https://www.instagram.com/franchishalleforetprimaire)

www.foretprimaire-franchishalle.org

BULLETIN D'ADHESION - PERSONNES MORALES (Entreprises, Associations ...)

Raison sociale :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Pays :

N°SIREN ou RNA : Catégorie Juridique :

Contact : Fonction :

Prénom : Nom :

Tél. : Email :

Choix de l'adhésion : membre 20€ membre bienfaiteur 50€

Si vous souhaitez faire un don sans adhérer, ou ajouter un don en plus de votre adhésion, merci d'indiquer le montant :

je souhaite recevoir la newsletter de l'association